



Service Nature et Forêt

Atelier biodiversité CAUE

Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

11 avril 2024

Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

- Sommaire
- Histoire et niveaux des politiques publiques
- Focus sur la stratégie nationale de biodiversité et la stratégie régionale pour la biodiversité
- Outils



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Histoire et niveaux des politiques publiques

Sans remonter aux édits royaux, pour exemple

- création du conseil national de la protection de la nature en 1946
- ordonnance du 31 décembre 1958 par les ministères de la Construction et de l'Agriculture qui a ouvert la possibilité de classer en zone inconstructible dans les plans d'urbanisme, certains espaces boisés urbains et périurbains.



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Histoire et niveaux des politiques publiques

- Trois niveaux (international, européen, français) avec parfois des temporalités différentes
- Par exemple dans les années 1970 avec sommet de la terre à Stockholm en 1972, directive oiseaux en 1979 et loi de 1976 relative à la protection de la nature



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

C'est ainsi

- création des parcs nationaux et des réserves en 1960
- création des parcs naturels régionaux en 1967
- déclaration de l'intérêt général que revêt la conservation de l'espace naturel, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques et la protection des ressources naturelles en 1976 avec création des études d'impact
- intégration des enjeux environnementaux dans les documents de planification d'urbanisme en 2000 (loi Solidarité et Renouvellement)
- première stratégie nationale de biodiversité en 2004



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Toujours le même objectif

- Aménager le territoire tout en préservant les paysages et écosystèmes



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Stratégie nationale de la biodiversité

- S'inscrit dans le cadre de la COP15 qui a eu lieu en 2022 avec des objectifs à atteindre d'ici 2030
- Stratégie publiée en 2023 s'inscrit dans le cadre de la planification écologique (COP départementale le 22 mars)



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Stratégie nationale de la biodiversité



LES 5 PRESSIONS responsables de la disparition de la biodiversité

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), souvent considérée comme le GIEC de la biodiversité, identifie 5 grands types de pressions humaines comme causes principales de la dégradation de la biodiversité.



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Stratégie nationale de la biodiversité : quelques mesures phares

- Poursuivre la dynamique d'extension et d'amélioration du degré de protection des aires protégées (10 % sous protection forte)
- Lutter contre l'artificialisation (consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers divisée par 2)
- Diviser par deux la pollution lumineuse
- Améliorer la lutte contre les espèces envahissantes
- Accélérer la restauration des écosystèmes



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Stratégie nationale de la biodiversité : quelques mesures phares

- Renforcer la résilience du système forestier
- Restaurer les continuités écologiques
- Accéder à la nature à moins de 15 mn de chez soi

Pour en savoir plus <https://biodiversite.gouv.fr/>



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Fonds vert outil de financement pour les projets locaux en faveur de la biodiversité

3 priorités en 2024

- Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité
- Protéger et restaurer les espaces naturels
- Réduire les pressions sur la biodiversité de votre territoire : maintien ou restauration des espèces menacées, surfaces pour pollinisateurs, résorption des points noirs des trames vertes, suppression des espèces exotiques envahissantes



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Stratégie régionale pour la biodiversité votée en 2022

- Initiée par la loi biodiversité en 2016
- Co-pilotage Région-Etat
- Complémentaire du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et s'articule avec la feuille de route Néo-Terra
- Coordination par l'agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine

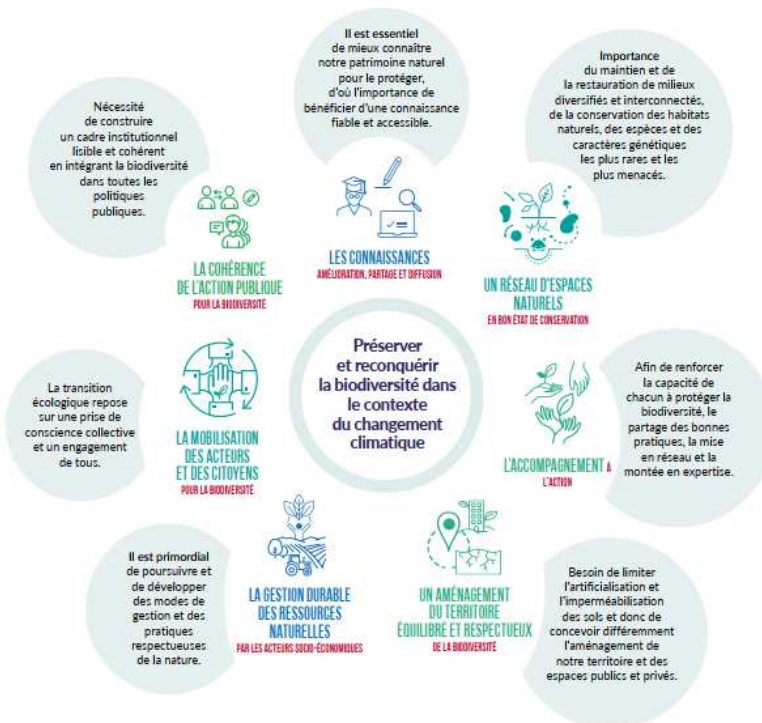


Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Enrayer le déclin de la biodiversité

7 ENJEUX MAJEURS...

Les travaux collectifs engagés lors de l'état des lieux de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine ont mis en évidence 7 enjeux majeurs, s'articulant autour de l'ambition commune de préserver et reconquérir la biodiversité dans le contexte du changement climatique.



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

ORIENTATIONS

A. PRÉSERVATION :

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

B. TERRITOIRES :

Des territoires engagés mobilisant les Solutions fondées sur la Nature pour leur aménagement

C. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

D. MOBILISATION :

Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir

E. COHÉRENCE DES POLITIQUES :

La biodiversité au cœur de politiques publiques ambitieuses, cohérentes et efficaces

Pour en savoir plus <https://srb.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/>



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

COMMENT FAIRE

Définir un projet politique à moyen terme

Par exemple en lien avec les enjeux biodiversité :

- Assurer la production de produits locaux pour les écoles
- Densifier certains secteurs tout en offrant un espace naturel à proximité
- Renaturer des friches...



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Hiérarchiser les enjeux

Connaître les zones à enjeux de votre territoire :

- Éléments du paysage à préserver
- Tourbières, zones humides, sols à forte valeur agronomique, espèces présentes sur la commune
- Liens fonctionnels entre les milieux et les espèces (travail sur les trames)

Ce sont des éléments travaillés par les bureaux d'études dans le PLU(i)



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Outils

- Communauté ERC et notamment son document Evitement des impacts non-compensables
https://www.erc-nouvelle-aquitaine.fr/evitement-des-zones-a-enjeux-de-biodiversite-document-de-preconisation/?et_fb=1&PageSpeed=off
- Atlas de biodiversité communal (cf exemple d'Orx)



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Outils

- Mettre en place une protection forte type arrêté de protection de biotope (si espèces protégées) ou arrêté de protection d'habitats naturels
- Définir des trames vertes et bleues avec un règlement spécifique cf fiches techniques de l'union régionale des CAUE ([https://ace-na.fr/onglet outils](https://ace-na.fr/onglet-outils))



Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Outils

- Protéger les sols à travers la lutte contre l'artificialisation

UN CHANGEMENT DE PARADIGME NÉCESSAIRE



Source : Mathieu Ughetti pour le Cerema

Appréhender fonctions des sols : régulation hydraulique, fertilité agronomique, réduction des polluants

<https://www.ofb.gouv.fr/documentation/renaturer-les-sols-des-solutions-pour-des-territoires-durables>

Politiques publiques et moyens à la disposition des collectivités territoriales

Outils

- Territoires engagés pour la nature (ARBNA)
- Solutions fondées sur la nature ou génie écologique

https://www.cdc-biodiversite.fr/publications/etude-sur-les-financements_2023-dossier-48/

